

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 12 JANVIER 2023**

Date de la convocation : 06/01/2023

Date d'affichage : 06/01/2023

Nombre de conseillers : en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12 + 1

Le jeudi 12 janvier 2023 à 19 heures 30, le Conseil Municipal d'Entremont Le Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Madame Anne LENFANT

Étaient présents : Mesdames Lenfant Anne, Rey Suzy, Boistard Sylvie, Breyton Stéphanie – Messieurs Besson Patrick, Besson Jean-Luc, Besson Hervé, Charquet Pierre, Chêne Claude, Guyotot Patrick, Pelhâte Olivier, Le Thérizien Serge.

Absents excusés ayant donné procuration :

Madame Burllet Brigitte a donné procuration à Monsieur Guyotot Patrick

Étaient absents : Mesdames Curiallet Laura et Martinet Céline

Breyton Stéphanie est élue secrétaire.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

I. GENERALITES

1. ARRET DES PROCES-VERBAUX DES CONSEILS MUNICIPAUX :

Le procès-verbal de décembre 2022 est arrêté ce jour.

2. COMPTE RENDU DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA DELEGATION CONSENTIE AU MAIRE PAR DELIBERATION DU 8 JUIN 2020 :

- Délices de Chartreuse : tarte sucre pour le goûter des enfants de l'école : 30.00€ TTC
- Allo copy : 456 cartes de vœux : 126.00€ TTC
- Curiallet Sylvie : 6 bouteilles de vin blanc : 31.32€ TTC
- Bureau Vallée : fournitures administratives secrétariat : 438.14€ TTC
- Carrefour : nappes, serviettes, gobelets pour les vœux du 14/01/2023 : 37.44€ TTC
- POUZZOULANE : 1 440.43€ TTC
- Alpes incendie : diffuseur sonore alarme école : 591.30€ TTC
- Groupement des artisans : 8 colis pour les aînés (EHPAD) : 216.00€ TTC
- Boulangerie des Entremonts : 3 baguettes tranchées pour vœux du personnel : 3.30€ TTC
- SPAR : jus fruits et petits gâteaux pour vœux du 14/01/2023 : 23.00€ TTC
- VIAL : fournitures pour grange Charquet : 209.32€ TTC
- SIDER : fournitures pour service technique : 130.16€ TTC
- Le Moulin des Chartreux : bon pour 2 repas remis lors des vœux : 120.00€

II. TOURISME, AGRICULTURE, FORET

1. POINT INFO SKI :

La communauté de communes Cœur de Chartreuse a repris l'exploitation de la station Saint-Pierre de Chartreuse le Planolet en régie directe car la DSP a été déclarée sans suite. Le conseil communautaire a donné mandat à l'exécutif de travailler à l'ouverture de la saison 2022/2023 à la condition que les socio-professionnels s'engagent, que les risques financiers soient considérés et que la transition soient travaillées.

Un collectif d'une trentaine de personnes (élus, ESF, loueurs, hébergeurs, clubs de skis, entrepreneurs, office du tourisme, Chartreuse tourisme ...) mobilisé par la communauté de communes et ayant répondu favorablement se réunit tous les jeudis soirs pour travailler à l'ouverture (exploitation, communication, ...) et à la suite. Cette suite pourrait passer par une DSP à long terme. Le collectif propose de laisser la possibilité au délégataire d'exploiter la totalité des remontées mécaniques charge à elle d'en assurer la maintenance. Cette proposition sera présentée au conseil communautaire qui reste souverain de ses décisions.

Le collectif permet un partage des informations, une meilleure compréhension mutuelle et un débat serein. Il sera élargi à des membres issus des 17 communes de la communauté de communes pour travailler sur la transition touristique.

Par manque de neige, les salariés effectuent divers travaux en attendant l'ouverture. Les saisonniers ont été embauchés et placés en activité partielle.

Pour information, l'encours de la dette s'élevait à 2 millions d'euros en 2022. Cela impacte le budget communautaire et contraint les élus dans leurs décisions relatives aux compétences de la communauté de communes (petite enfance, jeunesse...).

Coté Désert, les salariés réalisent des travaux d'entretien.

En ce qui concerne la station du Granier, l'association des skieurs du Granier a embauché un pisteur, qui, au vu de la météo, réalise des travaux de maintenance et rangement sur la station.

III. PERSONNEL COMMUNAL, AFFAIRES SOCIALES, MUSEE

1. POINT INFO SUR LE PERSONNEL COMMUNAL :

Madame Suzy Rey informe les élus que Monsieur Laurent Pin, ancien employé communal, a demandé une mutation pour rejoindre la commune de Bonneval-sur-Arc le 1^{er} décembre 2022.

Madame Suzy Rey informe que Monsieur Jimmy Lacombe a annoncé son souhait de quitter la collectivité en avril 2023. Il souhaite bénéficier d'une rupture conventionnelle. Le secrétariat de mairie se rapprochera du centre de gestion pour connaître les différentes possibilités administratives pour un départ volontaire.

Enfin, elle rappelle que Madame Mylène Besson avait formulé le souhait de s'arrêter progressivement en ne travaillant plus que 2 jours par semaine. Une réponse favorable de la part de Madame Rey et Madame le Maire lui avait été apportée. La demande de suppression de son poste et de la création de 2 autres postes de 14h chacun a été soumise au comité social territorial du centre de gestion. L'offre d'emploi sera publiée prochainement avec une prise de poste pour fin février 2023.

Madame Suzy Rey informe le conseil municipal que les secrétariats de mairie des communes voisines ont une quotité de travail plus importante alors qu'ils n'ont pas d'agence postale communale.

2. AGENTS RECENSEURS : DECISION DE L'INDEMNITE ET DU REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENTS :

Madame Suzy Rey poursuit sur le recensement de la population qui débutera le jeudi 19 janvier 2023. Pour cela, il convient :

- de nommer un agent coordonnateur de l'enquête
- de fixer la rémunération brute par agent à 731.50€
- d'indemniser les frais kilométriques des agents recenseurs selon les barèmes applicables aux agents de la fonction publique territoriale

Le conseil municipal nomme Madame Sandrine Rey agent coordonnateur de l'enquête.

Vote pour 12 + 1

Le conseil municipal approuve la rémunération brute de 731.50€ et l'indemnisation des frais kilométriques des agents recenseurs selon les barèmes applicables aux agents de la fonction publique territoriale

Vote pour 12 + 1

3. PARTICIPATION FINANCIERE A LA MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES (MAM) DE SAINT PIERRE D'ENTREMONT SAVOIE :

Madame Suzy Rey rappelle le projet de création d'une maison d'assistants maternels (MAM) à Saint-Pierre d'Entremont Savoie dans l'ancien presbytère. Les élues de Saint-Pierre d'Entremont Savoie (Madame Connochie), Saint-Pierre d'Entremont Isère (Madame Sylvène Grandjean) et Entremont-le-Vieux (Mesdames Sylvie Boistard et Suzy Rey) ont rencontré les 3 assistants maternels afin d'échanger sur le plan de financement du projet et la demande d'une participation éventuelle des communes au financement du loyer.

La rénovation du bâtiment a coûté environ 30 000€ à la commune de Saint-Pierre d'Entremont Savoie. Cette dernière a fixé le loyer mensuel à 770€ + environ 150€ de charges.

Cette somme représente une charge trop importante pour que les assistants maternels dégagent un salaire suffisant.

La MAM a déjà enregistré des pré-inscriptions (16 familles) pour 75% de la capacité d'accueil. Avec 4 agréments chacun, les assistants maternels pourraient accueillir jusqu'à 12 enfants à temps plein. Les horaires d'ouverture seraient de 7h30 à 18h30 et 1 fois par mois jusqu'à 23h. L'ouverture est prévue pour début mars 2023.

Ils souhaiteraient un salaire de 1 200€ chacun. Si les recettes sont supérieures, ils envisagent d'investir le surplus dans du matériel ou autre aménagement de la MAM.

Afin d'obtenir ce salaire minimum, les assistants maternels sollicitent l'aide financière des communes à hauteur de 145€ par mois chacune, soit un total de 435€.

Cette aide pourrait être revue à la baisse à partir d'octobre 2023, selon les résultats comptables sur cette période de 6 mois.

La commune de Saint Pierre d'Entremont Savoie n'envisage pas de diminuer le loyer. Indirectement, si elle participe à hauteur de 145€ le loyer sera diminué d'autant.

La commune de Saint Pierre d'Entremont Isère a rappelé l'aide attribuée au médecin lors de son installation, sans demander d'aides aux autres communes.

Par ailleurs, une autre MAM ouvrira en septembre 2023 à Saint Pierre d'Entremont Isère. Le loyer serait de 600€ et elle ne sollicite aucune aide auprès des communes.

Le conseil municipal accepte le principe d'une participation temporaire (jusqu'en septembre 2023) de 145€/mois et demande la présentation des comptes pour décider de prolonger cette aide.

4. APPROBATION DES MODIFICATIONS DES TARIFS DES SERVICES DU CENTRE DE GESTION :

Madame Suzy Rey présente le projet d'avenant concernant la convention d'assistance à la réalisation et au suivi du document unique du service risques professionnels du centre de gestion et soumet au vote.

Vote pour 12 + 1

Madame Suzy Rey poursuit sur la présentation de l'avenant à la convention d'adhésion au service de calcul des allocations d'aide au retour à l'emploi du service statut et carrières du centre de gestion et soumet au vote.

Vote pour 12 + 1

IV. URBANISME, FONCIER, ENVIRONNEMENT

1. EVOLUTION DES CONSIGNES DE TRI :

Monsieur Olivier Pelhâte prend la parole et rappelle l'évolution des consignes de tri depuis le 1^{er} janvier 2023. Il demande d'accentuer la communication en distribuant un document synthétique dans chaque boîte aux lettres. Il sera demandé à la communauté de communes Cœur de Chartreuse l'édition de 420 copies couleur.

Les colonnes de tri vont évoluer. Les containers bleus seront remplacés par des containers jaunes pouvant accueillir les papiers plus les emballages.

2. POINT D'INFORMATION SUR LA RD 45 :

Monsieur Patrick Guyotot rappelle le projet de sécurisation de la RD 45. La dépense est estimée à 1 443.00€, le conseil départemental participe à hauteur de 47%. Une convention liant le Conseil départemental et la commune est en cours de signature.

L'autorisation de commencer les travaux par anticipation a été reçue. Les devis ont été signés mais les travaux ne seront pas réalisés avant le printemps, au vu des conditions météo.

3. POINT D'INFO SUR LA MODIFICATION SIMPLIFIEE PLUIH :

Monsieur Patrick Guyotot poursuit :

La modification n°1 du PLUI-H valant schéma de cohérence territoriale et programme local de l'habitat a été approuvée le 13/12/2022 et est entrée en vigueur le 23 décembre 2022.

- elle modifie diverses dispositions du règlement écrit et graphique résultant d'erreurs matérielles
- elle fait évoluer la rédaction de dispositions du règlement d'urbanisme écrit et graphique afin de les compléter, adapter et clarifier
- elle modifie le contenu de certaines OAP (orientations d'aménagement et de programmation) (ce point ne concerne pas Entremont-le-Vieux)
- elle met à jour les cartes réglementaires des risques naturels dans les secteurs où une nouvelle connaissance a été identifiée (ce point ne concerne pas Entremont-le-Vieux)

La version antérieure du PLUi-H n'est plus applicable.

Une nouvelle application dédiée au public incluant la modification n°1 va être mise en service en février 2022 sur le site internet du PNR

La procédure de modification simplifiée n°2 est en cours :

Le dossier pour consultation et éventuelles remarques est mis à disposition du public en mairie aux heures habituelles d'ouverture durant un mois du 9 janvier 2023 au 9 février 2023.

V. TRAVAUX :

Monsieur Patrick Besson prend la parole.

1. POINT SUR LES TRAVAUX :

Elargissement route des Combes 2^{ème} tranche : le géotechnicien a réalisé des sondages sur la route et les abords pour vérifier les conditions de stabilité. Les promesses de ventes ont été signées par les propriétaires des terrains à acquérir. Le dossier de consultation des entreprises est en cours de réalisation par le bureau d'études Profil études.

Assainissement les Brancaz : le dossier de subvention DETR a été déposé sur la plateforme le mardi 10 janvier 2023.

Travaux Enedis dans Epernay : une séparation de branchements doit être réalisée au niveau d'une maison en aval de la mairie. Un arrêté municipal de circulation a été pris. L'autorisation de voirie est de la compétence conseil départemental.

VI. QUESTIONS DIVERSES :

1. VŒUX DU SAMEDI 14 JANVIER 2023 :

Madame le Maire rappelle que la cérémonie des vœux débute à 18h. Les élus sont invités à installer la salle à 10h.

La soirée se déroulera ainsi :

- mise à l'honneur de Chantal Pin pour service rendu à la bibliothèque + équipe de bénévoles
- vœux du maire
- hommage à Jean-Paul Claret pour ses 37 ans de mandat de maire

Pour cet hommage, plusieurs personnalités seront présentes et prendront la parole, quelques personnes ne pouvant venir ont transmis des messages (vidéo ou écrit).

2. COMPTE RENDU DE LA REUNION ENTREMONT ET PEUPLES :

Monsieur Pierre Charquet prend la parole et explique que l'association sollicite les communes pour aider les familles qui ont accueilli les Ukrainiens. Par exemple, Saint Pierre d'Entremont Savoie ne facture pas l'eau et a fourni quelques bouteilles de gaz... L'aide peut également être financière ou matérielle.

Une prochaine réunion aura lieu le 26 janvier 2023. L'association est fragilisée par le départ de plusieurs personnes qui en étaient des piliers.

L'ensemble du conseil municipal est favorable à apporter une contribution. Ce point sera inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil.

Monsieur Pierre Charquet rappelle qu'anciennement chaque commune, qui avait la compétence « eau », reversait 1% de la facturation de l'eau à l'association.

3. ADRESSAGE :

Monsieur Serge Le Thérizien fait remarquer que les numéros de maison sont disponibles depuis plus de trois mois et demande où en est le secrétariat dans la vérification du tableau des numéros et la préparation des courriers aux habitants.

Madame le Maire répond que le secrétariat a bien avancé (environ 80 à 90% du travail est fait) mais que d'autres priorités ont retardé ce travail.

Monsieur Serge Le Thérizien propose que chaque élu pour délivrer les plaques dans son village et fasse signer le registre afin de limiter les passages en mairie.

Madame le Maire rappelle qu'il conviendra également de mettre en place des permanences pour compléter la distribution des plaques afin d'éviter les retraits en ordre dispersé.

4. CENTRE DE LA GRENNERY :

Monsieur Jean-Luc Besson prend la parole et rappelle que le centre de vacances de la Grennery est fermé depuis le 31 décembre 2022 date de la fin du bail. En effet, la commission de sécurité qui s'est tenue fin août 2022 a demandé au gérant de mettre en conformité le bâtiment notamment vis-à-vis des normes incendie. Les travaux n'ont pas été réalisés. Par conséquent, le bâtiment est fermé « administrativement » tant que la mise aux normes ne sera pas réalisée.

Un mois avant l'échéance, le gérant a informé la commune qu'il ne poursuivrait pas la gestion de ce bâtiment après le 31 décembre 2022.

L'eau a été coupée et le système de chauffage mis hors gel. Des produits anti-gel ont été versés dans les siphons et les canalisations.

Le conseil municipal doit se prononcer rapidement sur le devenir de ce bâtiment. Une réunion spécifique sera programmée prochainement.

5. BIBLIOTHEQUE :

Madame Sylvie Boistard demande aux élus ce qu'il convient de faire avec les vinyles et cassettes audios restant à la bibliothèque. L'ensemble des élus propose de les déposer à Emmaüs.

Mme Boistard informe qu'une fête de la bibliothèque sera organisée le samedi 25 février 2023, après-midi. Le programme sera dévoilé par voie d'affiche.

Par ailleurs, pour des raisons personnelles, Madame Niobet souhaite se retirer de son engagement de responsable de la bibliothèque. En conséquence, la responsabilité doit se reporter sur l'une des 3 personnes qui ont suivi la formation initiale.

En ce qui concerne la fréquentation, elle est satisfaisante pour les enfants mais insuffisante pour les adultes. Les bénévoles misent sur la fête de la bibliothèque pour attirer de nouveaux adhérents.

Enfin, l'idée de passer en association reste à étudier.

6. DIVERS :

- New deal mobile : Madame le Maire fait lecture du courrier transmis par Bouygues télécom concernant le New deal mobile. Le site du Désert a été retenu par arrêté ministériel comme site à équiper en relai téléphonique pour couvrir la zone blanche. Bouygues est le leader du projet d'implantation d'une antenne 4G / 3G qui permettra aux 4 opérateurs de s'implanter. L'équipement devra être opérationnel dans les 24 mois suivant la date de l'arrêté ministériel (décembre 2022).
- Constat de présence de déchets sauvages sur l'ancienne route des Martenons : plaques de placoplâtre, panneaux autobloquants, planches... En d'autres saisons il est constaté la présence d'herbe de tonte. Demander aux employés de nettoyer un peu et de mettre une affiche.
- Musée : les travaux avancent bien. L'extension est hors d'air et hors d'eau. La liaison du nouveau bâtiment avec l'ancien est en cours (maçon). Le plaquiste commence l'aménagement intérieur. En ce qui concerne la scénographie, une réunion a permis d'avancer sur des aspects techniques. Le projet avance bien, en lien avec Julie Chatagnon et Stéphanie Verollet.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : LE JEUDI 16 FEVRIER 2023 A 19H30 SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

Fait à Entremont-Le-Vieux,
Le 23 janvier 2023

Le secrétaire de séance,
Stéphanie Breyton

